



COMMUNE DE JURIENS

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 24 MAI 2012 A 20 HEURES
SALLE COMMUNALE DE JURIENS

Présidence : Mme Michèle Charotton

Présences : 32

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs :

AUBERSON Jacqueline	SCHMID Jacqueline	GOLAY Axel
BALLY Françoise	VARONE-SCHNEITER	GRANDJEAN Jean-Michel
BENOIT Line	Mélanie	GRANDJEAN Olivier
CURTET Kathi	WILLIS Anna	GRANDJEAN Serge
CUTTAZ-RITTNER Edith	CHARDONNENS Michel	LAUCKNER René
DEGENEVE Lisette	CHEZEAUX Nicola	LÖFFEL Marcel
GOLAY Marie-France	CURTET Joël	MAGNENAT Patrick
GRANDJEAN Irène	DUTOIT David	SCHNEITER Pascal
	GAVILLET Nicolas	

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 01.12.2011

2. Communications de la Municipalité

3. Comptes 2011 (préavis 2011-2016-05)

a) rapport de la commission de gestion

b) décision du conseil

4. Rapports des délégués du conseil :

a) Délégués de l'AIVN

b) Déléguée à l'ASCOVABANO

c) Délégué à l'ORPC

5. Elections réglementaires

a) Présidente : Mme Michèle Charotton est candidate à une réélection

b) Vice-président : M. Steve Christen est candidat à une réélection

c) Scrutateurs

d) Scrutateurs suppléants



Le bureau du conseil précise que tout membre du conseil peut se faire porter comme candidat à l'une ou l'autre des fonctions mentionnées ci-dessus, il remercie les personnes intéressées de déposer leur candidature dès maintenant auprès du bureau.

6. Divers et propositions individuelles

1. Approbation du procès verbal du 01.12.2012

Chaque conseiller l'ayant reçu avec la convocation, il n'en est pas donné lecture. Ce procès-verbal est approuvé.

2. Communications de la municipalité

Monsieur José **PARADELA**, nous fait un compte rendu sur le parc éolien du Mollendruz : les lettres qui ont été écrites au Conseil d'Etat, ainsi que les réponses reçues de celui-ci et la réponse reçue la semaine passée, sont affichées.

A propos du parc éolien : à notre niveau de petites communes, avec la Praz, Vaulion et Mont-la-Ville, ainsi qu'Yverdon-les-Bains, nous nous sommes battus pour faire reconnaître notre projet et le faire accepter par le Canton. Nous ne sommes pas encore arrivés au bout de notre travail.

Ecarté dans un premier temps, le parc éolien du Mollendruz est aujourd'hui intégré dans le plan directeur cantonal vaudois. Sous réserve d'une réduction de son impact paysager certes, mais nous avons notre chance. Nous ne savons pas encore ce que signifie exactement cette réduction de l'impact paysager et nous attendons les requêtes cantonales à cet égard.

Pendant ces derniers mois, nous avons soutenu notre projet de diverses manières : interventions dans les médias, interview et communiqués de presse, présence importante au comptoir du Nord vaudois, contact avec des députés, avec des membres du Conseil d'Etat, etc.

Avec les autres Syndics ou Municipaux, nous nous sommes également réunis à diverses reprises pour discuter de la stratégie et également pour nous adresser directement au Conseil d'Etat par écrit. Autant La Praz, que Mont-la-Ville, Vaulion et nous-mêmes à Juriens, nous avons rédigé ensemble 2 lettres, une 3^{ème} a été personnellement rédigée par Monsieur José **PARADELA**. Dans ce cadre, il remercie la société Energie Naturelle du Mollendruz car il n'est pas toujours facile de tourner les phrases dans le bon sens. Nous avons pesé chaque mot, chaque phrase pour ne pas froisser nos autorités tout en leur faisant passer un message clair.

Ces lettres, nous les assumons pleinement. Ces lettres peuvent être consultées à la sortie. Les réponses du Conseil d'Etat peuvent l'être également.

Les Municipalités d'Yverdon-Les-Bains et de Zurich se sont également jointes à la démarche en rédigeant leur propre courrier. Ces 2 grandes communes ont fait elle-même une démarche auprès du



Conseil d'Etat, chacune dans son propre style. Enfin, la société Energie Naturelle du Mollendruz dont nous sommes actionnaires, ne fut pas en reste, ayant adressé un courrier plein d'interrogations aux Autorités cantonales.

A l'instigation de nos communes encore et en union avec ceux qui portent les projets d'Eoljoux (projet de la Vallée de Joux) et de Grati concerne Premier, la Dent de Vaulion et Vallorbe, plus de 60 personnalités politiques, d'entreprises et industrielles régionales ont signé un courrier adressé au Conseil d'Etat et qui allait dans le même sens. La région est clairement unie derrière ces projets éoliens. Et ce n'est pas rien.

Clairement appuyée par une large coalition politique au niveau cantonal (coalition issue de tous les partis), notre union régionale a pesé son poids dans la décision politique de prendre notre projet en considération. Nous continuerons à travailler dans cette direction.

Il y aura une consultation publique sur l'ensemble de ce que le canton a sorti de la fiche 51 pour que tout le monde puisse donner son avis.

Le bureau à Juriens sera ouvert un peu plus longtemps. Pour les personnes intéressées, il faudra consulter les horaires d'ouverture, plusieurs dates vont être indiquées. Chacun peut participer à la consultation publique : n'hésitez pas à exprimer spontanément votre opinion.

Le Copéol, qui est une commission interne de l'Etat pilotée par le chef du SDT mais dont les membres sont des chefs de service, ne voulait pas du parc éolien du Mollendruz. C'est le Conseil d'Etat qui a décidé de l'intégrer et d'aller de l'avant avec ce projet. La principale réticence provient de l'impact paysager important qui dérange les gens de Lausanne. Leur vision des choses n'est pas la même que chez nous et pour leur expliquer que leur façon de faire ne nous plaît pas trop, nous avons du mal à faire passer le message. Nous avons eu de la chance qu'un bon travail de lobbying vis-à-vis des politiques ait été fait.

La suite à donner sera la consultation, puis nous recevrons très évasivement du SDT des informations pour réduire l'impact paysager, tout en nous laissant le choix de faire des propositions étant donné qu'ils ne sont pas en mesure de nous dire ce que l'on devrait faire pour les satisfaire. Mais nous sommes contents de ce qui c'est passé.

Madame Sabine **HAUTIER** nous donne quelques informations sur les déchets. Tout le monde a certainement entendu parler que la taxe au sac s'approche dangereusement de nous. Une citoyenne de Romanel, qui a fait recourt au Tribunal Fédéral contre le règlement de sa commune, a provoqué une décision du Tribunal Fédéral qui a rendu un arrêt qui a donné raison à cette habitante dans le sens où il ne tolère plus que l'on fonctionne avec une taxe par habitant. Le TF veut que le financement des déchets se fasse d'une part par le biais d'une taxe au sac ou au poids, complétée par une taxe forfaitaire au ménage ou à l'habitant. Au début 2012, un groupe de travail s'est constitué et approché environ 200 communes qui ne répondaient pas à ces critères. Il nous a proposé un concept pour éviter que chaque commune ait son règlement et que l'on se retrouve avec 150 règlements pour 200 communes. Il aimerait que chaque commune adhère au même concept. A la fin mars, chacune d'elle a été invitée à se prononcer sur l'idée du concept. La plupart des communes concernées a répondu dans le même sens de la proposition qui a été faite. Rien n'est



signé, nous avons donné le feu vert pour une étude. Ce groupe de travail préconise la taxe au sac plutôt qu'au poids pour des raisons financières. Une taxe au poids implique d'installer des systèmes de pesée qui sont coûteux, il faut de la maintenance, il faut un système d'administration pour les pesées. Il y a un calendrier à respecter pour mettre ce projet à exécution au 1^{er} janvier 2013. Si cette échéance est respectée, nous devons nous pencher sur l'élaboration d'un nouveau règlement, le soumettre au conseil de cet automne afin qu'il puisse entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2013. L'estimation du coût d'un sac de 35 litres est de CHF 2.00.

Ensuite, elle nous lit le rapport de gestion forêt 2011 que Monsieur Bastien **SIGGEN**, garde forestier, a rédigé : l'année 2011 a été marquée par un hiver quasi sans neige et en décembre par la tempête Joachim avec des vents de 145km/h à la Dôle. Des arbres se sont renversés dans le secteur des Ecomballes, le long de la route du Chalet Devant et au Prins bois mais les dégâts sont faibles

Entretiens des chemins : un entretien courant de la desserte forestière est effectué afin de garantir la longévité de cette dernière. Il consiste au curage des renvois et des sorties d'eau, réparation des nids de poules, évacuation des pierres éboulées. La remise en état des alentours du refuge est prévue dans le courant 2012.

Soins à la jeune forêt : 950 ares de soins cultureux, éclaircies de perchis, fauchage et plantations ont été réalisés par l'équipe forestière.

Valorisation de la matière ligneuse : l'utilisation du bois sera des plus diverses. Les feuillus seront commercialisés principalement en bois de feu. Les résineux seront commercialisés en bois de charpente, de menuiserie et d'industrie. Cette année, 2500m³ de résineux et 635 m³ de feuillus ont été commercialisés.

Nous avons sensiblement dépassé la possibilité annuelle (fixée à 2500 sylves). Le volume martelé en 2011 est de 3780 sylves, exploitation sur pâturages boisés comprises. Le retard cumulé ces dernières années est dès lors rattrapé. Selon les assortiments, le prix de vente des bois a chuté de CHF 5.- à CHF 20.- par m³ (crise de l'euro)

Pâturages boisés : 850 sylves ont été martelées et exploitées sur le Mazel (le déficit de l'exploitation est subventionné à 70%).

230 sylves ont été martelées et exploitées sur le pâturage du Chalet Devant et 5 arbres fruitiers ont été plantés au printemps dans le parc aux veaux sous le chalet (projet aussi subventionné)

Grâce à l'élaboration d'un projet en faveur de différents reptiles, nous avons pu rénover 200 m de murs en pierres sèches au sommet du pâturage en limite entre Yverdon et Juriens. Ce projet a été subventionné à 100% par le canton et la confédération dans le cadre des subventions RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la confédération et les cantons).

RPT (projets subventionnés) : Outre les projets déjà mentionnés, plusieurs travaux en partie ou totalement subventionnés ont pu être réalisés : entretien de lisières au Cosson, entretien de cordons boisés à la Vy du Plan, projet en faveur de la bécasse des bois à la Sagne, projet d'envergure dont la



finalisation est prévue pour le printemps 2012. 3 semaines après la 1^{ère} tranche des travaux, l'oiseau a été observé sur le site.

Circulation en forêt : durant l'automne, 2 adeptes de motocross sauvage ont été interceptés et dénoncés. Ce sport devient malheureusement monnaie courante dans le Vallon du Nozon.

Pour conclure, il remercie la municipalité pour la confiance témoignée, les défis proposés, son esprit d'ouverture et pour son engagement envers notre patrimoine boisé malheureusement malmené actuellement par un marché des bois vacillant.

Madame Anne Claude **GRANDJEAN** nous fait part des changements faits à la Fondation Comtesse. Le 1^{er} mars 1999 la fondation Comtesse a signé une convention de collaboration avec l'hôpital de zone Saint loup-Orbe, la collaboration a perduré sous le réseau, puis sous les EHNV (Etablissement Hospitalier du Nord Vaudois). Dans le cadre de la vision du futur des EHNV, la filière ébergement, c'est-à-dire tout ce qui touche au 3^{ème} âge et EMS, n'est pas considérée comme vraiment stratégique et les EHNV vont plus ou moins à long terme se séparer de ce domaine. Voilà quelques années que la Fondation Comtesse boucle les comptes dans les chiffres rouges. C'est pour ces raisons que le comité de la Fondation Comtesse a décidé de collaborer avec la Fondation Mont-Riant, dont la direction vient d'être reprise par Monsieur Allmendiger, ancien directeur des EHNV. Il y a de très grands changements qui se profilent dans ce domaine de la santé, notamment les réseaux et l'organisation de soins intégrés. Il est opportun de saisir cette occasion pour les prochaines années. C'est aussi pour garantir la pérennité de notre EMS dans le Vallon du Nozon, car vu sa petite taille et ses 36 lits, il n'est pas viable, il est impossible de tourner avec si peu de lits. Cette nouvelle collaboration entrera en vigueur pour le 1^{er} juin de cette année, l'EMS du Jura à Ballaigues va aussi entrer dans la Fondation Mont-Riant.

Monsieur Philippe **RITTNER** nous fait un rapport sur 2 points. 1. L'église : le sol devant l'église est en réparation : des pavés vont être posés, la 1^{ère} marche est difficile à monter pour certaines personnes, il y aura une marche provisoire. Les travaux vont se faire rapidement après les travaux dans les pâturages

2. concernant le cimetière, le portail sera remis prochainement. Le mur du côté de l'entrée du cimetière a été refait par l'entreprise de maçonnerie « Degenève ».

Concernant le Chalet devant : la montée s'est déroulée à merveille le samedi 19 mai 2012. La 2^{ème} partie du mur en pierre sèche a été refaite autour du chalet.

3. Comptes 2011 (préavis 2011-2016-05)

Monsieur John **GOLAY** nous informe que les comptes du chauffage à distance et des travaux de réfection de la rue du Merelez seront commentés dans un prochain conseil.

Chaque conseiller ayant reçu un rapport détaillé des comptes, aucun commentaire verbal n'est fait.



a) rapport de la Commission de gestion

Monsieur Michel **BAUD** nous lit le rapport de la Commission de gestion qui s'est réunie le 30 avril 2012 avec le boursier communal et le Syndic afin de prendre connaissance des comptes et de recevoir les explications relatives aux principaux postes des comptes de charges et de revenus, ainsi que du bilan 2011.

En sa qualité d'organe de révision, la Commission de gestion s'est réunie les 7 et 10 mai 2012 pour procéder à la vérification par sondage des comptes et des postes du bilan au 31 décembre 2011.

Les membres de la Commission de gestion relèvent la bonne tenue des comptes et estiment que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former leur opinion de vérificateur.

Par conséquent, la Commission de gestion recommande au conseil général de la commune de Juriens d'accepter les comptes et bilan de l'exercice, arrêté au 31 décembre 2011, et d'en donner décharge à la Municipalité et à la Commission de gestion.

b. Décision du Conseil

Le préavis relatif aux comptes 2011 (préavis 2011-2016-05) est accepté tel que présenté sans opposition ni avis contraire.

4. Rapport des délégués du conseil :

a) Délégués de l'AIVN

Monsieur Pierre-Yves **KIRCHHOFER** président de l'Association Intercommunale du Vallon du Nozon nous fait un rapport concernant ses activités : l'AIVN s'occupe des eaux usées et son but est que les eaux sales ressortent le plus propre possible. Un petit rappel historique : la STEP a été créée en 1974. En 1993, il y a eu un gros investissement pour maintenir à flot la station d'épuration. En 2010, un crédit de CHF 850'000.00 a été admis pour renouveler le lamellaire : ce sont des grilles inclinées où les boues arrivent dessus et qu'il fallait sortir avec un palan puis nettoyer à la main. C'était un prototype de l'époque. Ils ont été remplacés par une grande piscine rectangulaire en béton sur laquelle il y a un pont roulant et au milieu duquel un aspirateur aspire automatiquement toutes les boues. Avec l'ancien système, on traitait entre 6 et 8 litres de boue par seconde et maintenant 2,5 fois plus. La Step sera dans les normes pour les 20 prochaines années. L'AIVN englobe les communes de Premier, Romainmôtier, Croy, Bretonnières et Juriens. Tout ceci est financé par une taxe qui est prélevée sur l'eau. Sur la facture, nous avons le prix de l'eau et CHF 2.20 pour les eaux usées. Le montant sera maintenu à son tarif actuel pour cette année.

Monsieur Philippe **RITTNER** demande ce que l'on fait avec les boues.



Elles sont stockées dans un gros silo où il y a une déshydrateuse qui sèche les boues jusqu'à 26% puis la STEP de Lausanne les récupère pour le chauffage à distance de la Bourdonnette.

b) Déléguée à l'ASCOVABANO

Madame Mélanie **VARONE SCHNEITER** étant absente, le rapport sera fait à la prochaine séance du conseil.

c) Délégué à l'ORPC

Monsieur Mukhtar **HUSSAIN-KHAN** nous fait un rapport sur l'ORPC : l'Organisation de la Protection Civile sur le plan Suisse et au niveau du canton de Vaud est réglée par une loi fédérale et une ordonnance d'application et sur le plan cantonal il y a la loi d'exécution de législation fédérale, l'ordonnance et 5 règlements. Pour notre région, nous sommes encore avec l'ancien système, qui est l'Organisation Régionale de Protection Civile de la région d'Orbe (ORPC d'Orbe) il y a une assemblée générale qui comprend 1 délégué par petite commune qui sont au nombre de 22. Il y a 4 délégués pour Chavornay, 7 délégués pour Orbe et 4 délégués pour Vallorbe. Le comité directeur a 7 membres qui sont tous des Municipaux. Le président actuel est Monsieur P. **JORDAN**. Le commandant actuel est Monsieur Claude **RUTISHAUSER** qui est à 100% et la secrétaire Madame Patricia **VANOTTI** à 50%.

Pour les finance 2011, le total des charges étaient de CHF 414'000.-, les revenus à CHF 93'000.- et la participation à la charge des communes est de CHF 321'000.-. Le nombre d'habitants de l'ancien district d'Orbe est de 22 '382 habitants, le coût par habitant s'élève à CHF 14.40.- environ qui se trouve dans les comptes de la commune.

Réforme de la protection civile : qui est le projet AGILE. L'objectif est la mise à jour de la loi vaudoise d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile et faire face aux attentes et aux défis de la prochaine décennie. Le projet AGILE signifie Adaptée, Garante, Intégrée, Légitime et Efficent. Le projet comprend : le découpage territorial par 10 districts, une nouvelle approche de la gestion des dangers et des risques et une amélioration de la disponibilité et de la capacité opérationnelle. Le projet est présenté par un diaporama sous le site du canton de Vaud sur la rubrique sécurité.

Quelle conséquence pour la commune de Juriens. Les ORPC des anciens districts ; Yverdon-les-Bains, Orbe, Grandson et de la Vallée de Joux, disparaîtront au profit d'une seule organisation. L'assemblée régionale sera réorganisée. La participation des toutes petites communes encore une question ouverte. Dès 2013 une contribution supplémentaire de CHF 2.50 par habitant pour nous, elle est décidée sur le plan cantonal pour alimenter le fond cantonal de la protection civile. Pour la commune de Juriens, c'est CHF 14.50 par habitant tandis que pour Lausanne, elle est de CHF 30.- Une collaboration, dès que possible, entre les ORPC d'Orbe, Grandson et de Sainte-Croix est actuellement étudiée en attendant la révision de la loi cantonale.

Question :

Monsieur Pierre-Yves **KIRCHHOFER** demande si les abris sont obligatoires ou pas ? Monsieur John **GOLAY** répond qu'ils sont toujours obligatoires. La loi au 1^{er} janvier 2012 a changé un peu,



comme on a à peu près 95% de places protégées en Suisse, les autorités fédérales ont demandé d'assouplir cette loi. On oblige la construction d'abris que depuis 38 pièces habitables mise à l'enquête en une seule fois. Les villages comme nous, nous n'aurons pas ça souvent. Elle va baisser au niveau cantonal à 21 pièces ce qui représente plusieurs villas faites en même temps ou un petit locatif, mais nous ne construirons plus d'abris dans les villas. L'obligation est toujours là, donc ceux qui ne construisent pas d'abris paient une taxe de CHF 800.- par place non construite. La taxe s'élevait à CHF 1'300.- jusqu'en 2011. Ces taxes se paient à la Commune. La somme totale représente CHF 70 millions au niveau du Canton et 730 millions au niveau de la Confédération. Ces taxes sont sur un compte affecté, chez nous le montant est d'environ CHF 100'000.-. Politiquement parlant rien n'a été décidé de ce que l'on va faire avec cet argent. Il a été prévu que le Canton récupère et gère cet argent, mais ce projet ne passerait pas la rampe. La 2^{ème} solution, c'est de le laisser aux communes durant cette législature jusqu'au 30 juin 2016 pour que ces dernières fassent quelque chose avec cet argent sur leur territoire et qu'il ne soit pas transféré au canton. Vu les discussions avec Madame Jacqueline **DE QUATRO** qui est la cheffe du département, nous allons aller encore plus loin avant que l'Etat ne s'approprie cet argent. La seule chose qui est conseillée aux communes c'est de dépenser les sous le plus vite possible, en construisant quelque chose ne serait-ce qu'un local pompier en faisant un abri PC dessous celui-ci. Beaucoup de Communes achètent des places chez des privés qui sont obligés de construire un abri, l'autorité communale s'approche de ces privés et leur propose d'en payer par exemple 25 places supplémentaires.

5. Elections réglementaires

a) *Présidente*

Madame Michèle **CHAROTTON** est candidate à une réélection

Nombres de bulletins délivrés : 31

Nombres de bulletins rentrés : 31

Nombres de bulletins blancs : 2

Madame Michèle **CHAROTTON** est élue avec 29 voix

b) *Vice-président* :

Monsieur Steve **CHRISTEN** est candidat à une réélection

Monsieur Steve **CHRISTEN** est élu avec acclamation.

Election des scrutateurs : ces fonctions seront remplies par Madame Jacqueline **SCHMID** et Axel **GOLAY**

Election des scrutateurs suppléants : ces fonctions seront remplies par : Jacques **BEHRA** et Marlène **KOCHER**



6. Divers et propositions individuelles

Monsieur José **PARADELA** nous annonce qu'il a donné sa démission pour la fin de l'année après 13 ans passés, à la présidence de l'AIVN, c'est Monsieur Olivier **ROCHAT** qui a été nommé président. De droit, il doit être à l'assemblée, mais il se voit mal passer de l'autre côté de la table et aller à l'assemblée. Il demandera à Madame **BURKALTER** d'envoyer les convocations pour les 2 assemblées générales qui se font au printemps et en automne à Monsieur Michel **BAUD** et Monsieur Pascal **SCHNEITER**.

Monsieur Jean-Michel **ZELWEGER** nous fait une communication concernant les taxes au sac. Dans les cantons suisses alémaniques, cela fait 15 ans, qu'ils ont la taxe au sac et la taxe est proportionnelle à la production de déchets. C'est le principe du pollueur payeur.

Monsieur William **CHEZEAUX** demande s'il y a du nouveau pour l'éclairage de la ruelle ? Madame Anne-Claude **GRANDJEAN** répond qu'il y aura plus d'éléments au prochain conseil.

Monsieur José **PARDELA** nous annonce qu'un éclairage va être installé dans l'armoire qui se trouve à la salle de conseil pour mettre en valeur l'ancien mécanisme de l'horloge.

Madame Anne-Claude **GRANDJEAN** nous lit un petit mot pour les 20 ans de travail de l'employé communal Monsieur Pierre-Yves **KIRCHHOFER** au sein de la commune de Juriens

Monsieur Pierre-Yves **KIRCHHOFER** remercie la Municipalité pour la confiance qui lui a été accordée durant toutes ces années de travail effectué dans la commune.

Monsieur Jean-Michel **ZELLWEGER** demande que la boîte des votations soit vidée régulièrement car elle est souvent pleine.

L'Assemblée est levée à 21 heures

La Présidente :
M. Charotton

La secrétaire
M.Kirchhofer